

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
DU PAYS VOIRONNAIS
40 rue Mainssieux
CS 80363
38516 VOIRON CEDEX

Production d'un dossier de demande d'examen au cas par cas pour la réalisation d'un parking et d'une zone pédagogique pour la Ressourcerie de La Buisse

Rapport d'expertise

CLIENT	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU PAYS VOIRONNAIS
Adresse	40 rue Mainssieux CS 80363 38516 VOIRON CEDEX
Date livraison	17/04/2026
Version	Provisoire ☐ Finale ☒ V1
TITRE	Production d'un dossier de demande d'examen au cas par cas pour la réalisation d'un parking et d'une zone pédagogique pour la Ressourcerie de La Buisse
Objet	Rapport d'expertise
Chargé d'affaires	Matthieu Puxeddu
Rédacteur(s)	Matthieu Puxeddu
Relecteur(s)	-
Date création	23/03/2026
Fichier	2026013_RESSOURCERIE_RAPPORT_EXPERTISE_TEREO_V1.docx
Nombre de pages	22

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	1
1 - EXPERTISE FONCTIONNELLE DE LA ZONE D'ÉTUDE	2
1.1 - MÉTHODOLOGIES	2
1.2 - PRÉSENTATION DE L'AIRE D'ÉTUDE	2
1.2.1 - Délimitation et localisation géographique (cartes).....	2
1.2.2 - Histoire récente & gestion actuelle	4
1.2.3 - Connaissances et protections du patrimoine naturel	5
1.2.4 - Plan local d'urbanisme (PLU ou PLUi)	8
1.3 - DÉLIMITATION RÉGLEMENTAIRE DE LA ZONE HUMIDE	8
1.4 - DESCRIPTION DES FORMATIONS VÉGÉTALES.....	10
1.5 - ANALYSE SIMPLIFIÉE DE L'ALIMENTATION EN EAU	13
1.6 - POTENTIEL D'ACCUEIL POUR LA FAUNE ET LA FLORE	15
1.6.1 - Données bibliographiques.....	15
1.6.2 - Observations sur site.....	15
1.7 - CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES	17
2 - CONCLUSION.....	19

1 - EXPERTISE FONCTIONNELLE DE LA ZONE D'ÉTUDE

1.1 - Méthodologies

Une zone d'étude a été délimitée, s'étendant au-delà de la stricte emprise du projet de parking et de zone pédagogique.

Au sein de cette zone d'étude, une expertise fonctionnelle a été réalisée avec pour objectif :

- De délimiter réglementairement les zones humides potentiellement présentes.
- De caractériser sommairement le fonctionnement des zones humides potentiellement présentes.
- De cartographier sommairement les habitats présents.
- De définir le potentiel d'accueil de biodiversité.

Les méthodes mises en œuvre pour répondre aux objectifs sont :

Objectifs	Méthode	Limites
Délimiter réglementairement les zones humides potentiellement présentes	Réalisation de sondages pédologiques répartis sur la parcelle Pas de relevés floristiques	Parcelle labourée donc seuls quelques sondages effectués dans les zones non labourées
Caractériser sommairement le fonctionnement des zones humides potentiellement présentes	Observations des arrivées et sorties d'eau	Propriétés privées proches non accessibles
Cartographier sommairement les habitats présents	Relevés floristiques et relevés des paramètres stationnels	Période précoce, milieux fortement anthropisés
Définir le potentiel d'accueil de biodiversité	Observations diverses	Conditions météorologiques moyennes : froid

Une expertise de terrain a été effectuée le 14/04/2026 pour répondre aux objectifs. L'expertise a été effectuée par Matthieu PUXEDDU écologue généraliste expert par temps couvert et relativement froid.

1.2 - Présentation de l'aire d'étude

1.2.1 - Délimitation et localisation géographique (cartes)

La zone d'étude se situe sur la commune de La Buisse, en Isère, en pied du massif de la Chartreuse.

D'une superficie de 3,8 ha, la zone d'étude intègre le projet de parking et de zone pédagogique de la Ressourcerie, objet de l'étude, et son environnement proche. La zone d'étude n'inclut pas les secteurs déjà fortement aménagés du secteur.



Dossier de demande d'examen au cas par cas pour la réalisation d'un parking pour la Ressourcerie de La Buisse

Zone d'étude

M. Puxeddu 15-4-2026

Carte 1 : zone d'étude

1.2.2 - Histoire récente & gestion actuelle

Dans les années 1950-1965, la zone d'étude s'insère dans un contexte local très agricole : parcelles complexes, grand boisement à l'ouest, réseau routier très peu développé.

Dans les années 1965-1980, le contexte global est toujours très agricole mais le parcellaire s'est simplifié (remembrement) et les grands projets structurants se développent avec ici le début de la création de l'autoroute A48. Le grand boisement à l'ouest a également subi un important déboisement (vraisemblablement pour constituer une zone de dépôts de matériaux). Le massif de la Chartreuse est en pleine dynamique de reboisement.

Au début des années 2000, les aménagements anthropiques se sont étendus au détriment des surfaces agricoles et forestières. La zone de dépôts au niveau du boisement à l'ouest de la zone d'étude est en cours de réhabilitation.

En 2010-2015, on constate surtout une densification des boisements du massif de la Chartreuse. Les aménagements urbains progressent assez peu mais on note la construction de la Ressourcerie.



Figure 1 : photo aérienne historique 1950-1965



Figure 2 : photo aérienne historique 1965-1980



Figure 3 : photo aérienne historique 2000-2005



Figure 4 : photo aérienne historique 2011-2015

1.2.3 - Connaissances et protections du patrimoine naturel

1.2.3.1 - Protections réglementaires

- Arrêté de protection de biotope : zone d'étude non concernée directement (premier site situé à plus de 1,5 km de la zone d'étude).
- Inventaire départemental des frayères, listes 1 et 2 : zone d'étude non concernée directement.
- Continuité écologique des cours d'eau - cours d'eau de la liste 1 et de la liste 2 : zone d'étude non concernée directement.
- Réservoirs biologiques : zone d'étude non concernée directement.

1.2.3.2 - Protections contractuelles

- Parc naturel régional : la route départementale fait la limite du parc (en l'état, la zone d'étude est située hors emprise du parc).
- Réseau Natura 2000 : zone d'étude non concernée directement (premier site situé à plus de 6 km de la zone d'étude)

1.2.3.3 - Protections foncières

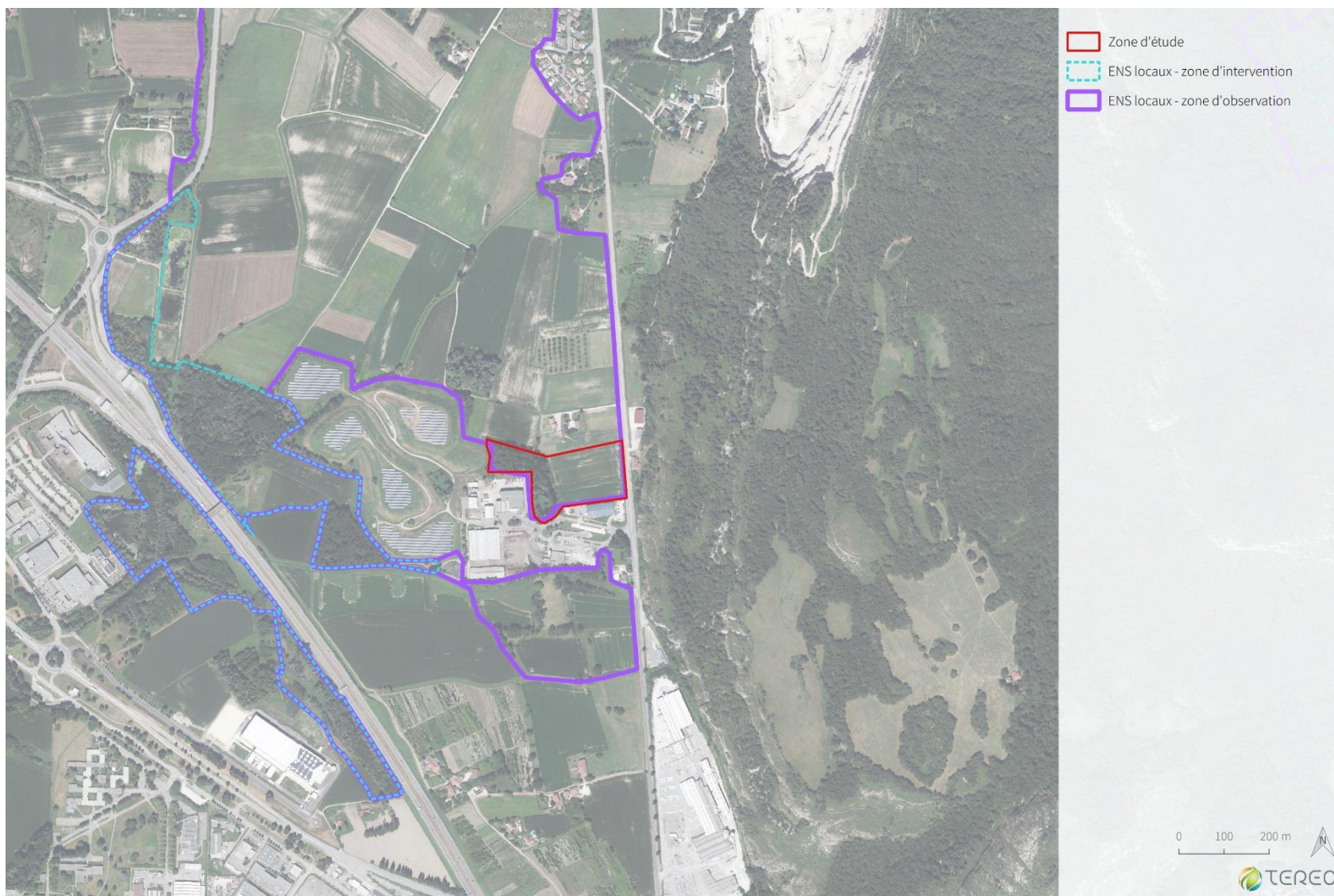
- Espace Naturel Sensible (ENS) : **zone d'étude située dans la zone d'observation de l'ENS local numéro SL56 « Milieux alluviaux de l'Éterpa ».**
- Mesures compensatoires environnementales : zone d'étude non concernée directement.

1.2.3.4 - Inventaires patrimoniaux

- Inventaires des zones humides : **zone d'étude située dans la zone humide numéro 38FP0042 « Les Grands Près à l'Éterpa ».**
- Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) :
 - **Zone d'étude concernée directement par :**
 - ZNIEFF type 1 numéro 38160018 « Lambeaux de marais de l'Éterpa »
 - ZNIEFF type 2 numéro 3815 « Massif de la Chartreuse ».
 - ZNIEFF type 2 numéro 3816 « Zone fonctionnelle de la rivière Isère à l'aval de Grenoble ».
 - Autres ZNIEFF proches : ZNIEFF type 1 numéro 38150003 « Balmes de Voreppe ».

Tableau 1 : synthèse des périmètres concernés directement par la zone d'étude

	SUPERFICIE DE L'ENTITÉ (ha)		PROPORTION
	TOTALE	DANS LA ZE	
ENS OBSERVATION	130	3	2,31%
ENS INTERVENTION	23	0	0,00%
ZONES HUMIDES	174	3	1,73%
ZNIEFF TYPE 1	31	1	3,36%
ZNIEFF TYPE 2	59 896	3	0,01%

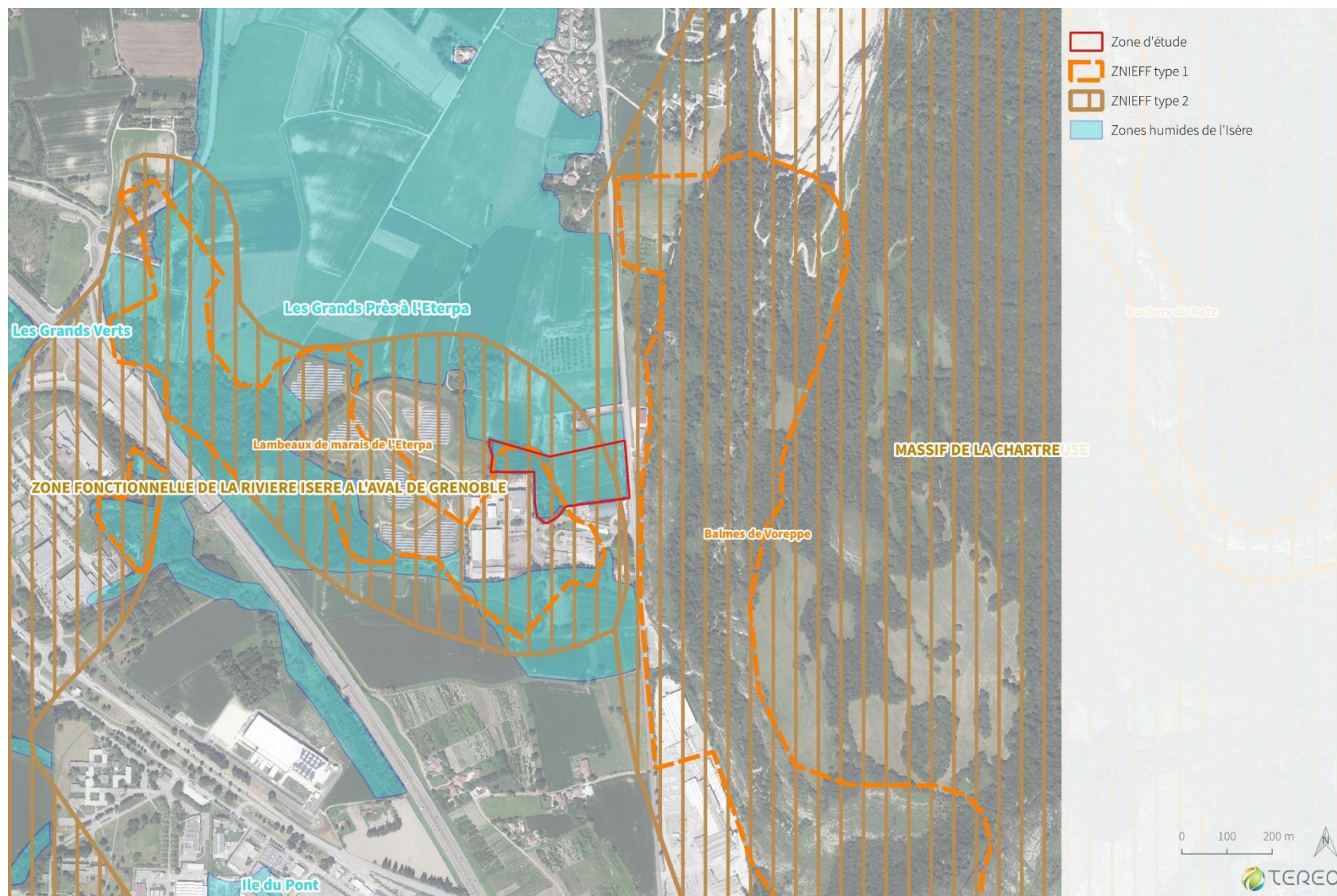


Dossier de demande d'examen au cas par cas pour la réalisation d'un parking pour la Ressourcerie de La Buisserie

Zonages de protection foncière

M. Puxeddu 15-4-2026

Carte 2 : zonages de protection foncière



Dossier de demande d'examen au cas par cas pour la réalisation d'un parking pour la Ressourcerie de La Buisserie

Zonages d'inventaires

M. Puxeddu 15-4-2026

Carte 3 : zonages d'inventaires

1.2.4 - Plan local d'urbanisme (PLU ou PLUi)

La zone d'étude se situe intégralement en zone U au PLU de La Buisse.

Plus précisément, le libellé associé à cette parcelle est « zone Uidz » qui correspond « au site écologique du Pays Voironnais dont une partie est en zone humide » (source : règlement du PLU).

Parmi les règles du PLU concernant ce zonage et pouvant avoir un effet vis-à-vis du projet, on peut citer :

« Les eaux pluviales seront :

- Soit gérées à la parcelle soit par infiltration soit par rétention.

- Soit par des ouvrages techniques de gestion de l'eau ; Sous réserve de leurs caractéristiques propres, d'une emprise au sol suffisante et des contraintes de fonctionnement, les ouvrages techniques de gestion de l'eau (bassin de rétention ou d'infiltration) et leurs abords doivent faire l'objet d'un aménagement paysager à dominante végétale contribuant à leur insertion ».

1.3 - Délimitation réglementaire de la zone humide

La délimitation réglementaire a été effectuée dans la parcelle visée par l'emprise du projet. Toutefois, la parcelle ayant été récemment labourée, les sondages pédologiques ont été réalisés dans les bandes enherbées bordant la parcelle.

Quatre sondages pédologiques ont été réalisés. L'humidité des sols transparaît fortement dans les 4 sondages puisque ces 4 stations mettent en évidence :

- La présence de traits rédoxiques (taches rouilles) marquée dès 10-20 cm de profondeur.
- La présence d'un horizon réductique (couleur grise) marqué dès 30-40 cm de profondeur.

À noter également la présence d'eau libre dans le sondage numéro 1.

Ainsi, même si les sondages pédologiques n'ont pas pu être réalisés sur l'entièreté de la parcelle, cette dernière peut être considérée intégralement humide, telle que l'inventaire départemental des zones humides de l'Isère le mentionne déjà.



Photographie 1 : observation des 2 horizons du sondage numéro 1



Photographie 2 : observation des 2 horizons du sondage numéro 3



Dossier de demande d'examen au cas par cas pour la réalisation d'un parking pour la Ressourcerie de La Buisse

Résultats des sondages pédologiques

M. Puxeddu 15-4-2026

Carte 4 : résultats des sondages pédologiques

1.4 - Description des formations végétales

Tableau 2 : synthèse des formations végétales caractérisées

FORMATIONS VÉGÉTALES	SURFACE (m ²)	%
Bosquets humides	8 153,8	25,5%
Cultures	18 258,9	57,1%
Fossés hygrophiles	954,3	3,0%
Haies de peupliers	647,6	2,0%
Ronciers	62,4	0,2%
Roselières	1 866,9	5,8%
Zones rudérales	1 781,0	5,6%
Zones urbanisées	247,8	0,8%
	31 972,7	

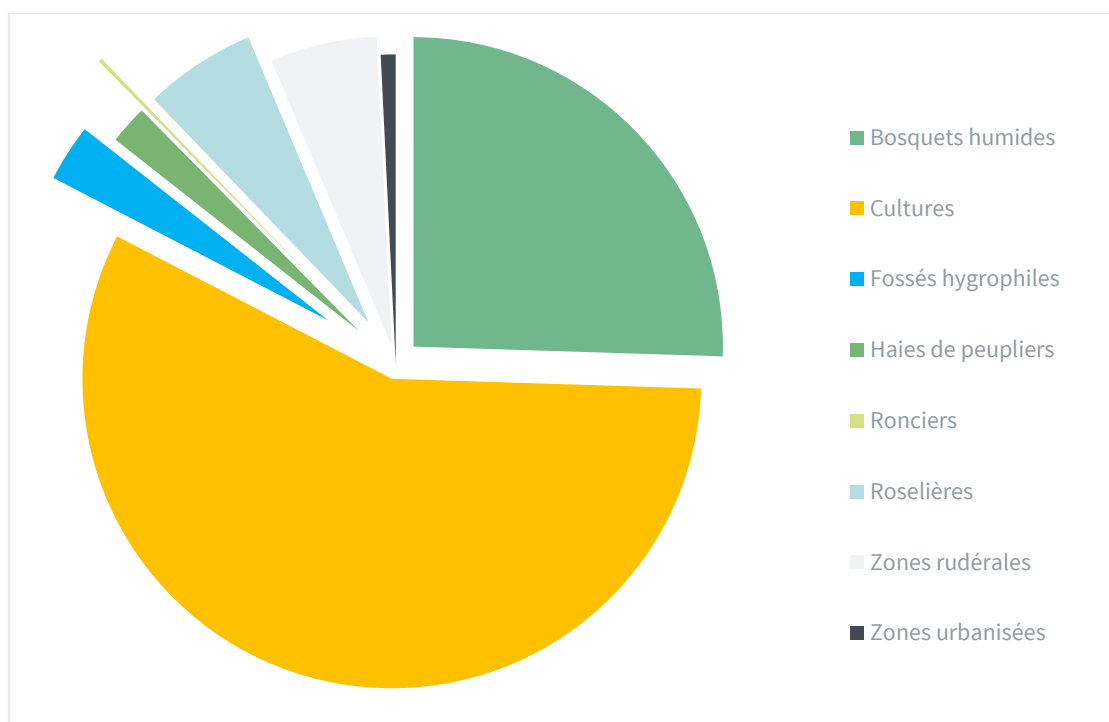


Figure 5 : répartition des formations végétales caractérisées

La zone d'étude est dominée par les cultures qui occupent plus de la moitié de la superficie du site. Les cultures n'abritent aucune végétation. Le sol a été récemment labouré.

Les bosquets humides sont également bien présents avec 25% de la zone d'étude occupés par cette formation végétale. Ils sont composés d'essences hygrophiles diverses : saule blanc, peuplier noir, frêne etc. Le sous-bois de ces bosquets humides abrite notamment des roselières à phragmite.

En bordure des bosquets, on observe une haie plantée de peupliers d'Italie. Ils se noient dans le bosquet humide et constituent de grands arbres intéressants pour la faune. On peut y observer également des

manchons de lierre, potentiellement favorables au gîte de chiroptères (notés « arbres biodiversité » sur la carte ci-après).

Les fossés humides encadrant la parcelle visée par le projet présentent un développement variable de la végétation. Les secteurs les plus humides, situés en limite ouest, abritent une grande densité de roseau et d'autres espèces hygrophiles telles que la véronique mouron-d'eau. Ces fossés sont fréquemment gérés par le syndicat ce qui se traduit par une végétation herbacée maintenue à un stade herbacé.



Photographie 3 : fossé en limite ouest et haie de peupliers d'Italie



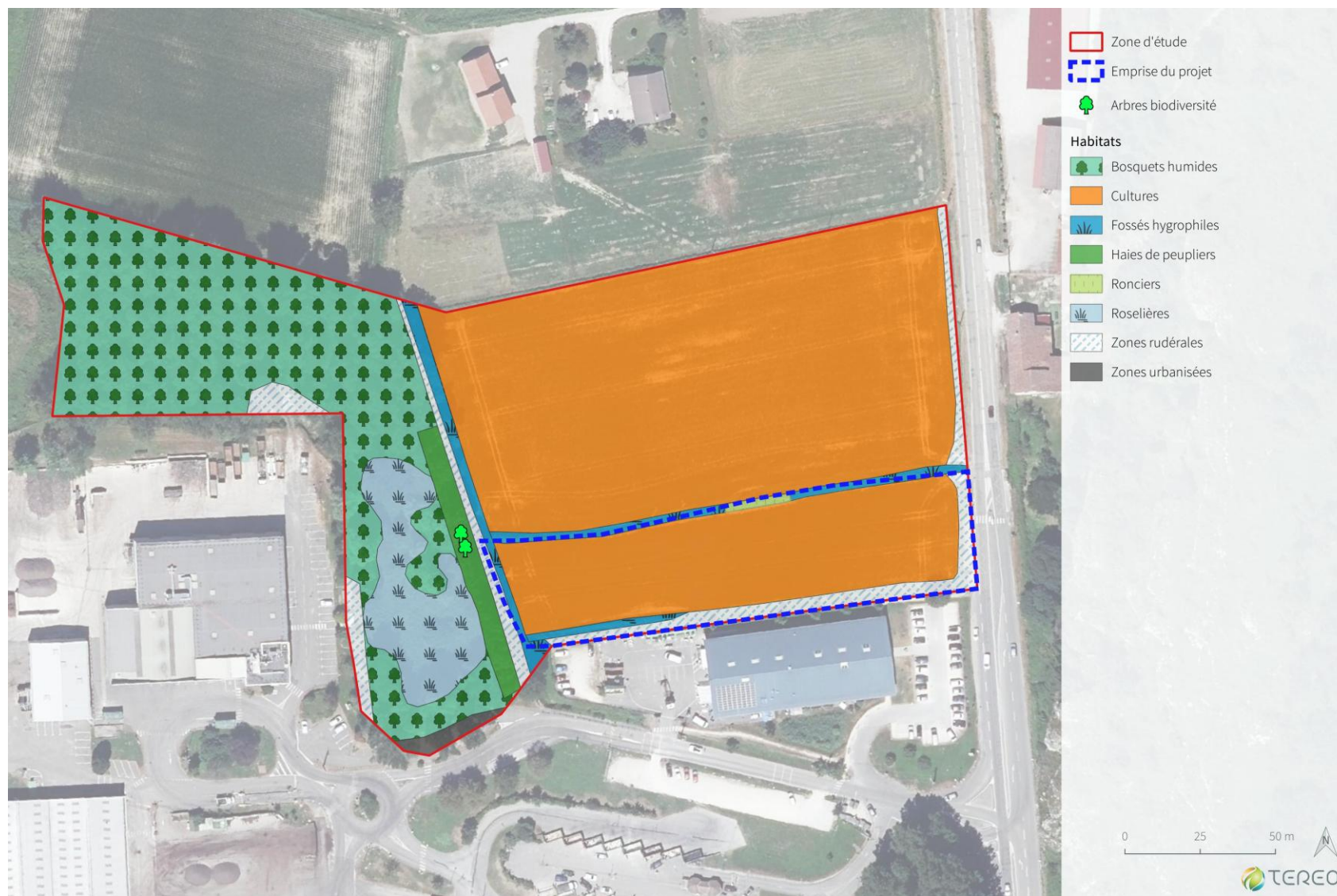
Photographie 4 : manchon de lierre intéressant pour la faune sur un peuplier



Photographie 5 : culture récemment labourée



Photographie 6 : fossé en limite est avec stagnation d'eau et végétation hygrophile



Dossier de demande d'examen au cas par cas pour la réalisation d'un parking pour la Ressourcerie de La Buisse

Formations végétales

M. Puxeddu 15-4-2026

Carte 5: formations végétales

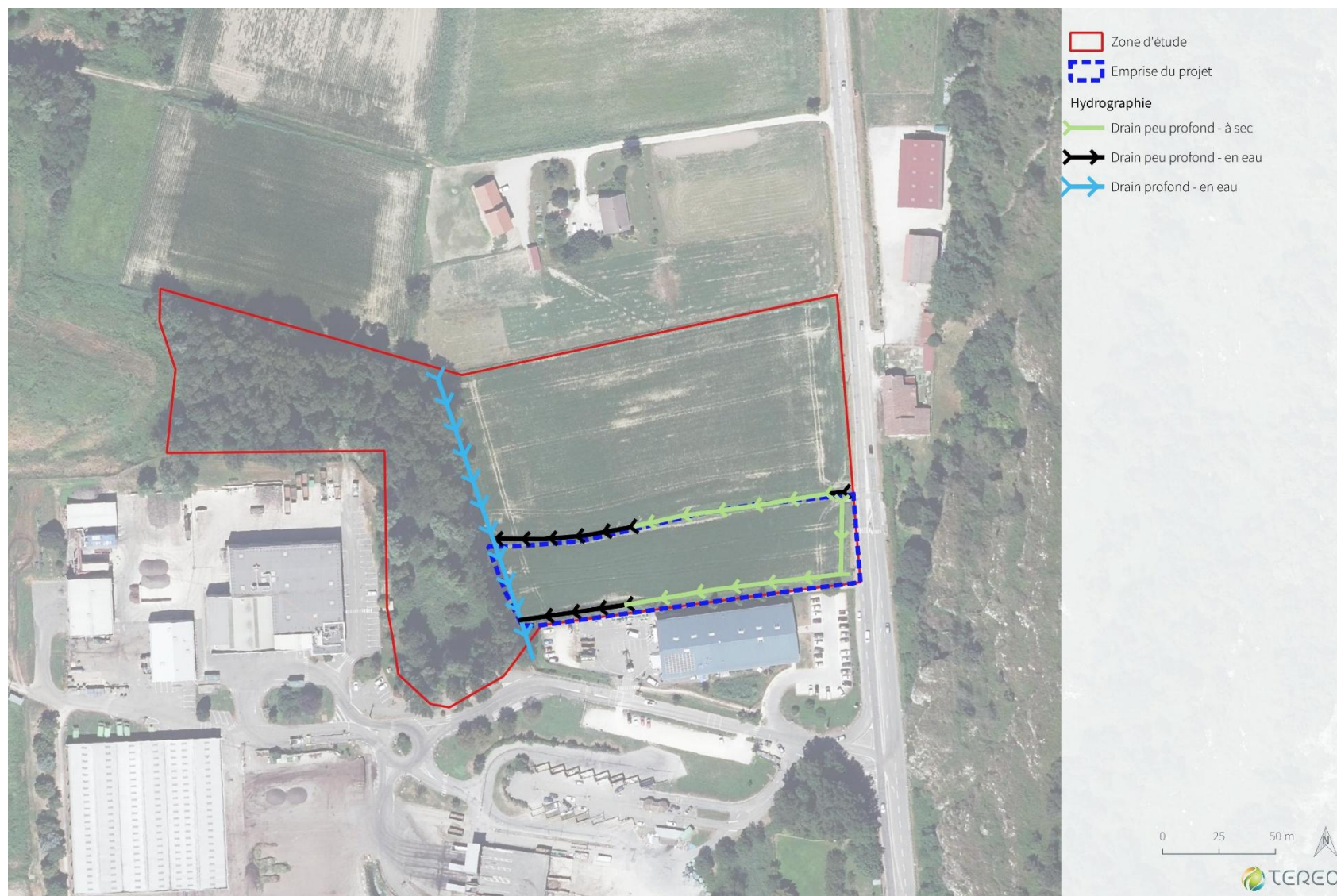
1.5 - Analyse simplifiée de l'alimentation en eau

L'alimentation en eau de la zone d'étude provient d'apports diffus qui partent des contreforts du massif de la Chartreuse à l'est et qui viennent s'accumuler en fond de vallon.

La plupart de ces apports sont concentrés dans des fossés pour drainer les parcelles agricoles.

Dans la parcelle visée par le projet, on observe 4 fossés de drainage :

- Un fossé en limite nord de la parcelle, faisant la délimitation entre 2 parcelles agricoles. Ce fossé s'écoule d'est en ouest. Il est en eau à l'entrée de la parcelle (extrême est) puis s'assèche, avant de redevenir en eau au niveau du point bas (extrême ouest).
- Un fossé en limite sud de la parcelle, faisant la délimitation avec la zone aménagée de la Ressourcerie. Ce fossé présente le même fonctionnement que le précédent avec une partie en assec (est) et une partie en eau (ouest).
- Un fossé en limite est de la parcelle, faisant la délimitation avec la route départementale. En assec, il récolte vraisemblablement les eaux de ruissellement de la route et rejoint le fossé en limite sud.
- Un fossé en limite ouest de la parcelle. Il s'agit de l'exutoire des eaux. Ce fossé présente des dimensions conséquentes avec une largeur d'environ 2 m et une profondeur d'environ 1 m. Lors de l'expertise de terrain, une hauteur de 60 cm d'eau environ a été mesurée. Il s'écoule du nord vers le sud et rejoint probablement le ruisseau de Pirot au sud de la déchetterie.



Dossier de demande d'examen au cas par cas pour la réalisation d'un parking pour la Ressourcerie de La Buisse

Alimentation en eau (analyse simplifiée)

M. Puxeddu 15-4-2026

Carte 6 : analyse simplifiée de l'alimentation en eau de la zone d'étude

1.6 - Potentiel d'accueil pour la faune et la flore

1.6.1 - Données bibliographiques

Les données bibliographiques disponibles sur Biodiv'AURA sont très lacunaires. Quelques oiseaux communs sont cités en période hivernale et quelques orthoptères sans enjeux sont également répertoriés.

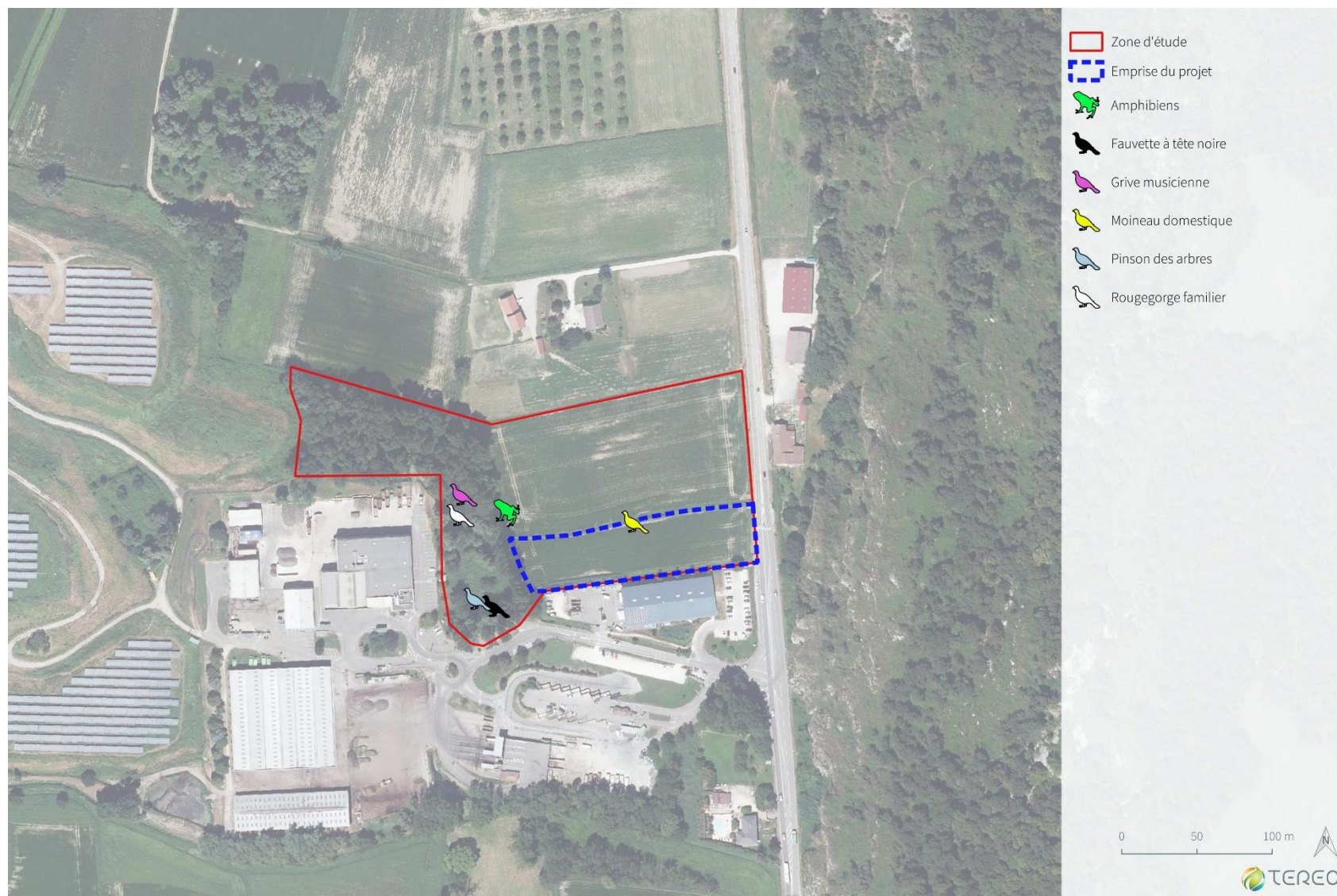
1.6.2 - Observations sur site

Lors de l'expertise sur site effectuée le 14/04/2026, plusieurs oiseaux chanteurs ont pu être répertoriés. Il s'agit d'espèces communes mais la plupart d'entre elles sont protégées. Ces oiseaux ont été contactés au niveau du bosquet humide, témoignant de l'attractivité du secteur pour la biodiversité.

Des amphibiens ont été observés au niveau du fossé principal en limite ouest de l'emprise du projet. Il n'a pas été possible de déterminer l'(les) espèce(s) mais cela témoigne de l'attractivité du fossé pour ce groupe faunistique.

D'un point de vue des potentialités, ce même fossé paraît également favorable au groupe des odonates avec une certaine potentialité de présence de l'agrion de Mercure, espèce protégée. L'écoulement de ce fossé reste très faible alors que cette espèce affectionne plutôt les petits cours d'eau. Ainsi, les autres fossés bordant la parcelle pourraient abriter des odonates mais il est peu probable qu'ils abritent l'agrion de Mercure au regard de leur absence totale d'écoulement.

Les 2 arbres présentant des manchons de lierre pourraient abriter le gîte de chiroptères : les manchons sont denses, le bosquet humide présente une certaine quiétude, des zones de chasse proches sont disponibles.



Dossier de demande d'examen au cas par cas pour la réalisation d'un parking pour la Ressourcerie de La Buisse

Localisation de la faune observée lors de l'expertise

M. Puxeddu 15-4-2026

Carte 7: localisation de la faune observée lors de l'expertise

1.7 - Continuités écologiques

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) est un document qui, à l'échelle régionale, précise la stratégie, les objectifs et les règles fixés par la région dans plusieurs domaines de l'aménagement du territoire.

Ce schéma doit respecter les règles générales d'aménagement et d'urbanisme à caractère obligatoire ainsi que les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation des sols. Il doit être compatible avec les SDAGE, ainsi qu'avec les plans de gestion des risques inondations. Il doit prendre en compte les projets d'intérêt général, une gestion équilibrée de la ressource en eau, les infrastructures et équipements en projet et les activités économiques, les chartes des parcs nationaux sans oublier les schémas de développement de massif. Il se substitue ainsi aux schémas préexistants tels que le schéma régional climat air énergie, le schéma régional de l'intermodalité, et le plan régional de prévention et de gestion des déchets, le schéma régional de cohérence écologique (SRCE).

La cartographie des trames vertes et bleues du SRADDET est, à l'heure actuelle, directement inspirée de la cartographie des trames vertes et bleues du SRCE. Elle se considère à l'échelle du 1/100 000^{ème}.

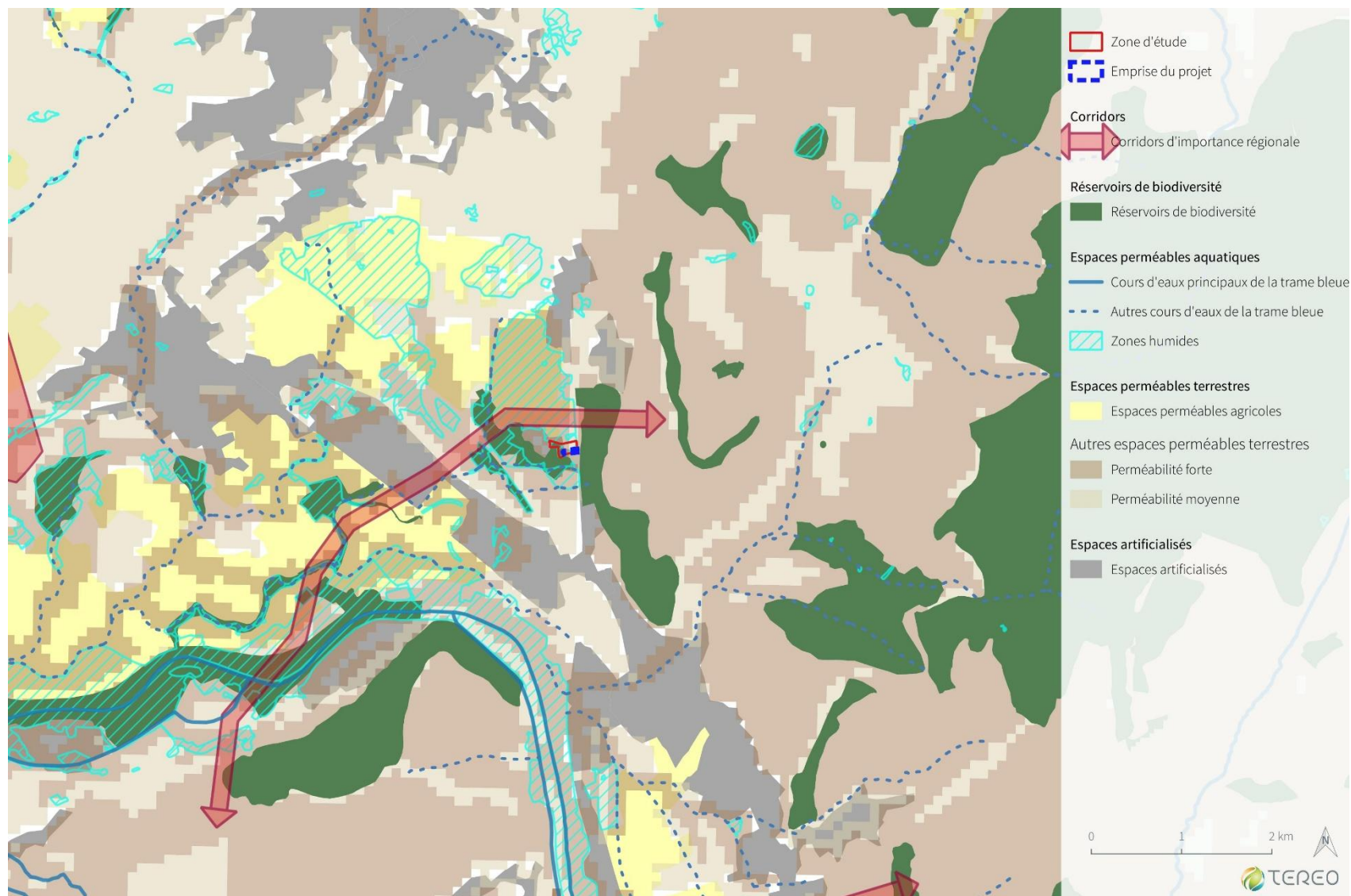
Le SRCE est issu des travaux du Grenelle de l'environnement et s'appuie sur le concept de trame verte et bleue (TVB).

La cartographie des trames vertes et bleues du SRADDET indique que la zone d'étude se situe à l'interface de différents espaces :

- Des réservoirs de biodiversité, correspondant aux ZNIEFF des marais de l'Etrepa et des balmes de Voreppe.
- Des zones humides.
- Des espaces perméables agricoles.
- Des espaces artificialisés.

À noter également la présence d'un corridor d'importance régionale contournant la zone d'étude par le nord.

La zone d'étude se situe donc dans un environnement proche participant aux continuités écologiques régionales.



Dossier de demande d'examen au cas par cas pour la réalisation d'un parking pour la Ressourcerie de La Buisse

Continuités écologiques

M. Puxeddu 15-4-2026

Carte 8: continuités écologiques régionales

2 - CONCLUSION

Le fonctionnement global de la zone d'étude est assez altéré. On note une forte pression anthropique avec :

- Des milieux cultivés de manière intensive et des milieux urbanisés dans l'environnement proche.
- De très nombreux déchets.
- Des drains marqués.

La partie ouest de la zone d'étude présente un fonctionnement légèrement différent, étant un peu plus à l'écart, avec un bosquet humide plutôt attractif d'un point de vue écologique.

Le secteur est globalement très humide même si les sondages pédologiques n'ont pas pu être répartis sur l'entièreté de la parcelle.

En termes de potentialité de présence d'espèces patrimoniales, les fossés et les bosquets sont susceptibles d'accueillir des espèces protégées, voire menacées, telles que des amphibiens ou l'agrion de Mercure.

Enfin, le secteur d'étude s'insère dans un environnement participant aux continuités écologiques régionales.